

**OBJET : CRÉATION DE LA SÉRIE NOTAM « C » ET NOUVELLE ATTRIBUTION DES AÉRODROMES AUX SÉRIES « A », « B », « D » ET « E ».**

**1 INTRODUCTION**

En raison de la mise en service prochaine de l'outil « EAD Client Interface Terminal » (ECIT) pour la réalisation des NOTAM France métropole et afin de maintenir la série « B » sous les 9999 NOTAM, il a été décidé, à compter du 21 Juin 2018, de créer la série « C » et de modifier les séries « A », « B », « D » et « E ».

Les autres séries NOTAM « F », « H », « M », « P », « R », « W », « X », « Y » et « Z » restent inchangées.

**2 LES SERIES « AERODROMES »**

Séries	Contenu
A	Les aérodromes suivants et les espaces aériens associés ainsi que les aides radio d'atterrissage : BALE Mulhouse, BASTIA Poretta, BEAUVAIS Tillé, BIARRITZ Pays Basque, BORDEAUX Mérignac, CHAMBERY Aix Les Bains, LA ROCHELLE Ile de Ré, LILLE Lesquin, LIMOGES Bellegarde, LYON Saint Exupéry, MARSEILLE Provence, MONTPELLIER Méditerranée, NANTES Atlantique, NICE Côte d'Azur, PARIS Charles de Gaulle, PARIS Le Bourget, PARIS Orly, RENNES Saint Jacques, STRASBOURG Entzheim, TOULOUSE Blagnac.
B	Les aérodrome suivants et les espaces aériens associés ainsi que les aides radio d'atterrissage : AJACCIO Napoléon Bonaparte, AVIGNON Caumont, BERGERAC Dordogne Périgord, BEZIERS Vias, BREST Bretagne, BRIVE Souillac, CALVI Sainte Catherine, CARCASSONNE Salvaza, CHALONS Vatry, CLERMONT FERRAND Auvergne, DEAUVILLE Normandie, DINARD Pleurtuit Saint Malo, DOLE Tavaux, FIGARI Sud Corse, GRENOBLE Isère, HYERES Le Palyvestre, LORIENT Lann Bihoué, METZ Nancy Lorraine, NIMES Garons, PAU Pyrénées, PERPIGNAN Rivesaltes, POITIERS Biard, RODEZ Aveyron, SAINT ETIENNE Loire, TARBES LOURDES PYRENEES, TOURS Val de Loire.
C	Les aérodrome suivants et les espaces aériens associés ainsi que les aides radio d'atterrissage : ALBERT Bray, ANGERS Marcé, ANGOULEME Brie Champniers, ANNECY Meythet, AUXERRE Branches, CAEN Carpiquet, CALAIS Dunkerque, CANNES Mandelieu, CHATEAUROUX Déols, CHERBOURG Maupertus, COLMAR Housen, DIJON Longvic, EPINAL Mirecourt, LA MOLE, LAVAL Entrammes, LE HAVRE Octeville, LE MANS Arnage, LE TOUQUET Côte d'Opale, LYON Bron, ORLEANS Saint Denis de l'Hôtel, QUIMPER Pluguffan, ROUEN Vallée de Seine, SAINT BRIEUC Armor, SAINT NAZAIRE Montoir, TROYES Barberey.
D	Autres aérodromes (y compris leurs espaces aériens associés ainsi que les aides radio d'atterrissage) situés dans les FIR Bordeaux (LFBB), Marseille (LFMM) et Reims (LFEE).
E	Autres aérodromes (y compris leurs espaces aériens associés ainsi que les aides radio d'atterrissage) situés dans les FIR Brest (LFRR) et Paris (LFFF).

Remarque : Istres Le Tubé, Nancy Essey et Vichy Charmeil sont reclassés en série « D ».

Lannion, Pontoise Cormeille en Vexin et Toussus le Noble sont reclassés en série « E ».

**3 NOTAM VALIDES DEJA PUBLIES**

Les NOTAM valides, publiés à cette date, ne seront pas rediffusés dans les séries adéquates.

**4 LES ABONNEMENTS NOTAM**

La diffusion, par la voie du RSFTA, des séries de NOTAM s'effectuera ainsi :

Série	Abonnement série
A	Inchangé
B	Inchangé
C	Identique à celui de la série B
D	Inchangé
E	Inchangé
Autres séries	Inchangé

Les abonnements liés aux aérodromes seront modifiés par le SIA/BNI.

Toute demande d'abonnement ou de modification d'abonnement devra être envoyée à : [nof.ops@aviation-civile.gouv.fr](mailto:nof.ops@aviation-civile.gouv.fr)